

SUPER WEEK of POKER 2016

1. ORGANISATEUR & CONCEPT

POKERSPHERE organise avec ses partenaires, notamment PMU.fr une grande compétition (ci-après nommée « le Challenge”) permettant de participer gratuitement à 7 tournois qualificatifs (à Biscarrosse, Biarritz, à Toulouse et à Bordeaux) pour un tournoi final richement doté.

Ce Challenge est ouvert à toute personne physique majeure inscrite auprès de PokerSphere, sans adhésion obligatoire pour les tournois qualificatifs.

Les participants à la finale devront être qualifiés ou à jour de cotisation et posséder un compte validé en argent réel sur le site PMU.fr, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation de l'offre PMU.fr.

2. DATES

Le Challenge est organisé **du 6 septembre au 16 septembre 2016**.

La grande finale aura lieu du **20 septembre au 24 septembre 2016**, dans chaque ville.

3. PROGRAMME DES TOURNOIS ET INSCRIPTIONS

Le principe de ce challenge est d'ouvrir au plus grand nombre les portes de POKERSPHERE à Biscarrosse, Biarritz, Toulouse et Bordeaux afin de faire découvrir notre concept et la qualité de jeu que nous proposons. Il n'y a pas de limite concernant le nombre de tournois joués par un même joueur.

La participation à ces tournois est totalement gratuite sans aucune autre obligation que de compléter et signer un formulaire d'inscription à POKERSPHERE. Chaque tournoi qualificatif se disputera en variante Texas Hold'em No Limit Freeze-out, sans rebuy, ni re-entry. La finale se disputera en variante Texas Hold'em No Limit Accumulator.

3.1. Programme des Tournois Qualificatifs (Event #1 à #7)

Chaque tournoi étant limité à 90 joueurs, une inscription préalable via le site www.poker-sphere.fr est nécessaire. Le détail des satellites gratuits :

- Event #1 : Mardi 6 septembre à 19h
- Event #2 : Jeudi 8 septembre à 19h
- Event #3 : Vendredi 9 septembre à 19h
- Event #4 : Dimanche 11 septembre à 19h (Mercredi 14 septembre pour Toulouse et Biarritz)
- Event #5 : Mardi 13 septembre à 19h
- Event #6 : Jeudi 15 septembre à 19h
- Event #7 : Vendredi 16 septembre à 19h

3.2. La Grande Finale (Event #8)

La finale sera organisée indépendamment dans chaque établissement PKS.

Elle se déroulera sous forme d'Accumulator. Les villes de Toulouse et Bordeaux auront un Day 3.

-Day 1A : Mardi : ouvert aux adhérents PKS et aux qualifiés via la Super Week ayant remporté un mois d'abonnement. Les non-adhérents ayant participé à au moins 3 tournois de la Super Week pourront également participer au D1A de la finale. Ils ne bénéficient pas d'abonnement d'un mois.

-Day 1B : Jeudi : ouvert uniquement aux adhérents à jour de cotisation (cela inclut donc les qualifiés de la Super Week qui ont remporté un mois d'abonnement).

Les soirées découvertes ne peuvent être appliquées pour la finale

Chaque day 1 est limité à 100 joueurs, 120 pour Bordeaux. Une inscription préalable est nécessaire. Il est impossible d'entrer directement au day 2.

Attention, cette finale est réservée aux qualifiés et aux adhérents à jour de leur cotisation possédant un compte PMU.fr actif et validé.

La finale se déroule sous forme de tournoi « Accumulator » avec deux D1.

Un joueur participant aux Day 1A et Day 1B et finissant les deux Days avec des jetons se verra attribué au départ du Day2 la somme des jetons accumulés lors des deux Days 1.

S'il ne finit qu'un seul des deux Day 1 il se verra attribué au Day 2 le montant avec lequel il a fini le Day 1.

- Event #8 day 1A : Mardi 20 Septembre à 19h
- Event #8 day 1B : Jeudi 22 Septembre à 19h
- Event #8 day 2 : Vendredi 23 Septembre à 19h
- Event #8 day 3 : Samedi 24 Septembre à 15h (si besoin à Bordeaux et/ou Toulouse)

Il est impossible de s'inscrire à la finale dans des villes différentes, mais un adhérent à jour de cotisation peut choisir de jouer dans la ville de son choix.

4. DOTATIONS

4.1. Tournois Qualificatifs (Event #1 à #7)

Chaque tournoi qualificatif garantira un prize-pool de 9.000 Kosmos et 70€ sous forme d'abonnement mensuel ou de tickets online sur PMU Poker.

Les 9 premiers de chaque tournoi qualificatif recevront 1.000 kosmos.

Les 3 premiers de chaque tournoi remporteront les récompenses suivantes en fonction de leur statut :

- un joueur adhérent à jour de cotisation remporte un ticket online 10€ (cumulatif) et 2000 jetons bonus à ajouter à son stack de départ pour le D1B (cumulatif)
- un joueur qui vient pour la première fois à PokerSphere gagne un mois d'abonnement (non cumulatif)
- un joueur qui est déjà venu mais qui n'est pas à jour de cotisation gagne un mois d'abonnement (non cumulatif)
- un nouveau joueur non à jour de cotisation qui se qualifierait une deuxième fois remporte un ticket online 10€ (cumulatif) et 2000 jetons bonus à ajouter à son stack de départ pour le D1B (cumulatif)

A noter que les joueurs non à jour de cotisation et nouveaux joueurs qui n'auraient pas réussi à finir un tournoi qualificatif dans les 3 premiers mais qui auront participé à au moins 3 tournois qualificatifs se verront autorisés à participer au D1A de la finale.

4.2. La Grande Finale (Event #8)

La dotation de chaque finale sera déterminée par le nombre de participant total en plus d'une somme fixe.

Ainsi chaque finale se verra dotée de 200€ auxquels on ajoutera 40€ pour 10 participant au D1A et D1B.

Le total sera arrondi à la dizaine inférieure

Ainsi, un établissement accueillant 70 joueurs au D1A et 62 au D1B proposera un prizepool total de $(200+130*40/10) = 720$ €

Le prizepool final et la répartition de la dotation entre vainqueurs ne pourront être annoncés qu'à l'issue du D1B.

Le vainqueur de chaque finale se verra qualifié pour le SNG de fin d'année du VEGAS SPHERE.

Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité des dotations énoncées. En aucun cas, le gagnant ne pourra obtenir la valeur en espèces de la dotation attribuée ou échanger sa dotation contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente. Toutefois, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, l'organisateur, en accord avec ses partenaires, se réserve le droit d'attribuer au gagnant une dotation de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

5. INFORMATIONS GENERALES

5.1. Les participants pourront obtenir des renseignements complémentaires en par l'envoi d'un mail à l'adresse contact@poker-sphere.fr.

5.2. Tout participant autorise l'organisateur à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

5.3. Les participants sélectionnés dans le cadre du challenge ainsi que les gagnants, donnent leur autorisation à l'organisateur pour communiquer sur leurs noms, prénoms et/ou images sur les supports suivants (émissions télévisées, actions publi-promotionnelles, reportages, presse, photos, site internet, ...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

5.4. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, il était amené à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation à la « Big Week of Poker » ou de détermination des participants / sélectionnés / gagnants dès le début du Challenge ou en cours de Challenge...). L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Challenge.

5.5. Les participants au Challenge ainsi que les gagnants de ce dernier s'engagent à adopter, lors des tournois auxquels ils participent pendant la durée du Challenge et/ou pendant la durée de leur dotation, un discours et un comportement exemplaire afin de ne pas nuire à l'image de l'organisateur PokerSphere et ses partenaires.

5.6. Toute participation au Challenge implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de fausser le déroulement des sélections, ou le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Challenge, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, L'organisateur se réservant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

5.7. L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au présent règlement, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Dans l'hypothèse de modifications, celles-ci feraient alors l'objet d'une information et d'une publication sur le site Internet www.poker-sphere.fr. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

5.8. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation relative à la « Big Week of Poker » sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

5.9. Ce présent règlement complet est disponible et accessible sur le site www.poker-sphere.fr.

5.10. Les coordonnées des participants sont utilisées par l'organisation à des fins de gestion du Challenge. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée à : POKERSPHERE, 107 cours Balguerie Stuttenberg, 33000 Bordeaux.